

*Questions orales*

**L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, il est probablement question aujourd'hui à Washington du banc George car c'est une question litigieuse entre le Canada et les États-Unis. Comme le sait le député, les revendications à propos du Banc George sont contradictoires, et cette question fait actuellement l'objet de négociations entre le Canada et les États-Unis. Aucune décision commune de la CEE et des États-Unis ou quelque autre pays ne peut certes affaiblir en rien la thèse du Canada sur les frontières qu'il a revendiquées dans ses négociations.

**M. Leggatt:** Peut-être alors le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le Canada, qui a fait sa déclaration unilatérale en janvier, n'a pu obtenir de la Communauté un accord semblable à celui qu'ont obtenu les États-Unis, ce qui nous place dans une position inférieure à celle de notre voisin? La Communauté ne reconnaît pas nos prétentions sur le banc George. Le ministre peut-il nous dire pourquoi le Canada n'a pu obtenir un tel accord, alors que les États-Unis l'ont obtenu?

**M. MacEachen:** Le député se souviendra peut-être qu'avant de déclarer unilatéralement notre compétence sur la zone de deux cents milles, nous avons négocié, indépendamment des États-Unis, avec un certain nombre de pays européens des accords bilatéraux qui reconnaissaient explicitement le régime établi à l'intérieur de la zone canadienne de deux cents milles. Mais sans contester l'exactitude des propos du député, je doute beaucoup qu'un tel accord contribuerait à régler le désaccord qui existe entre le Canada et les États-Unis à propos du banc George. Cette question devra être réglée par les deux pays par voie de discussions, et c'est ainsi que nous entendons procéder.

**M. Leggatt:** Comme la Communauté économique européenne a reconnu les revendications territoriales des États-Unis sans reconnaître officiellement les nôtres, le Canada compte-t-il, lorsque ces revendications seront devenues des droits acquis après la déclaration américaine de compétence le 1<sup>er</sup> mars, arrêter les navires qui pénétreront dans la zone contestée du banc George et qui détiendront un permis non pas canadien, mais américain?

**M. MacEachen:** Les discussions en cours avec les États-Unis portent entre autres sur l'attitude qu'adopteront nos deux pays à l'égard des tierces parties qui pénétreront dans la zone du banc George. Il est peu probable que cette question de compétence ne soit pas réglée avant le 1<sup>er</sup> mars, date à laquelle le Canada et les États-Unis auront délimité leurs zones respectives.

\* \* \*

● (1430)

[Français]

**LES DÉPENSES D'ÉLECTION**

LA RAISON DU PRÉTENDU RETARD DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX À PRÉSENTER LE RAPPORT DES CONTRIBUTIONS

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil privé.

Le 18 février, je posais une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet du rapport des dons politiques du parti libéral, pour l'année d'imposition de 1975. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration me référé au ministre du Revenu national, et voilà maintenant que

le ministre du Revenu national me dit que cela n'est pas son domaine. C'est donc pour cette raison qu'aujourd'hui, je pose cette question au président du Conseil privé, et je voudrais lui demander comment il se fait qu'on ne peut obtenir avant le 30 juin 1977, le rapport du parti libéral pour les dons de 1975, alors que tous les partis doivent déposer leur rapport à la fin de l'année fiscale?

**L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, si l'honorable député me le permet, j'aimerais répondre à sa question. Il a dû y avoir une distorsion dans mon français, car je ne me souviens pas d'avoir dit que «mes responsabilités n'étaient pas de mes responsabilités.» J'ai donc le plaisir d'informer la Chambre que le parti libéral du Canada, tel qu'on l'a demandé la semaine dernière, a fait rapport au ministère du Revenu national, ainsi que prescrit par la loi à l'article 230.1 (2), relativement aux contributions reçues au cours de 1975. En ce qui touche aux contributions de tous les partis politiques pour l'année 1976, les partis ont par prescription ministérielle jusqu'au 31 mars 1977 pour faire rapport à mon ministère. Mon rapport est alors déposé auprès du président des élections, M. Hamel. Ce rapport n'est qu'un résumé évidemment, et deviendra disponible. Je me charge personnellement de voir à ce que ce soit le plus tôt possible, après réception de tous les renseignements pertinents.

**M. Gauthier (Roberval):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je remercie le ministre de sa réponse. Je voudrais aussi lui demander si le parti libéral a dû faire une demande de délai au ministère?

**Mlle Bégin:** Mon ministère m'a informée que tout était conforme à la loi. Je vais cependant m'en enquérir. Je n'ai jamais entendu parler d'un délai. On parle ici, si j'ai bien compris, du rapport des contributions pour l'année 1975. Pour 1976, personne n'a demandé de délai, et il n'en est pas question.

\* \* \*

[Traduction]

**LES FINANCES**

L'ÉTUDE DES RÉGIMES DE PENSION—DEMANDE DE PRÉCISIONS—LE FINANCEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il a déclaré que le gouvernement avait entrepris une étude sur les revenus des retraites, étude qui devrait englober le secteur privé, pourrait-il dire maintenant à la Chambre quels sont ceux qui effectueront cette étude, quel sera leur mandat, à quelle date et à qui ils devront soumettre leur rapport?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, ce sont des fonctionnaires de mon ministère ainsi que du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ils doivent envisager sous tous ses aspects la question des revenus des retraités, surtout de ceux qui relèvent du gouvernement du Canada, et nous communiquer si possible leurs conclusions dans quelques mois.